

Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

Les écoles franco-ontariennes d'avant 1800

Arthur Godbout

Volume 32, numéro 1, 1953

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/300342ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/300342ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0317-0594 (imprimé)

1712-9095 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Godbout, A. (1953). Les écoles franco-ontariennes d'avant 1800. *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association / Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada*, 32(1), 25–35.
<https://doi.org/10.7202/300342ar>

LES ECOLES FRANCO-ONTARIENNES D'AVANT 1800

ARTHUR GODBOUT

Ecole Normale de l'Université d'Ottawa

Tout le monde s'émerveille à bon droit de la ferveur des Loyalistes à faire ouvrir des écoles dès leur arrivée en Ontario. Le lieutenant-gouverneur Simcoe veut obtenir des fonds pour assurer une instruction convenable aux fils des dirigeants; ses subordonnés veulent faire jouir tous les enfants du même privilège.

C'est justement ce qu'avaient fait les Français bien longtemps avant eux. L'histoire de l'éducation en Ontario n'y faisant aucune allusion, la présente étude a pour but de révéler l'effort des Français en vue d'instruire les enfants sur ce territoire.

— I —

La Nouvelle-France n'a jamais joui d'un régime d'éducation comparable aux systèmes contemporains. Sa législation scolaire se résume à fort peu et traite presque exclusivement du choix des maîtres et des aptitudes pédagogiques requises. L'organisation des écoles suivait le cours naturel des choses: il s'en fondait "là où il y avait des groupes de colons établis"¹ et, comme c'est normal, on commençait par les écoles primaires. Il fallait un permis d'enseignement pour faire la classe et, pour l'obtenir, on devait fournir à l'évêque, qui seul pouvait en accorder, "quelques garanties de savoir-faire."²

Comme résultat, les petites écoles donnèrent un rendement convenable et il se développa, dans la colonie, un système d'écoles primaires très satisfaisant puisque, au début du XVIII^e siècle, un relevé des matières étudiées par les élèves dans les diverses maisons d'enseignement permettait d'estimer que "70% de la population avait fréquenté l'école,"³ et que, vers 1750, "sur cent Canadiens, il n'y en a pas vingt qui soient illettrés."⁴

Le mérite n'en revient certes pas aux autorités métropolitaines dont l'indifférence complète envers l'instruction du peuple est bien dans l'esprit du temps. Mais il est à la gloire des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France d'avoir cherché, par tous les moyens possibles, à secouer l'apathie de la cour. Bien que les dirigeants coloniaux aient multiplié les instances auprès du pouvoir souverain afin de "faire établir des règlements concernant les écoles,"⁵ c'est aux évêques et aux intendants qu'est due la réglementation de l'enseignement.

¹G. Filteau, *La Naissance d'une Nation*, (Montréal, 1937) II, 23.

²*Ibid.*, 31.

³*Ibid.*, 29.

⁴*Ibid.*, 45. Rares sont les pays, l'Angleterre et la France comprises, qui, à la même époque, peuvent offrir un tableau plus encourageant de l'éducation populaire.

Heureuse fut donc la jeune colonie de pouvoir compter sur les soins maternels de l'Eglise, qui a toujours veillé sur l'instruction et la bonne éducation des enfants. Les évêques ont toujours soutenu de leurs deniers autant que de leurs conseils tout ce qui servait à faire rayonner l'instruction, à tel point que, dans l'acte d'érection d'une école, le notaire se croit tenu de signaler "leur zèle très particulier à rechercher les moyens les plus efficaces pour que les enfants de cette colonie, aussi bien que les autres personnes qui lui sont soumises, soient suffisamment instruits et que personne ne puisse, chacun selon son âge, tomber dans aucune ignorance, faute d'instruction nécessaire."⁶ Le clergé suit à la lettre les directives des évêques et nombre de curés convertissent en école une partie de leur presbytère où ils enseignent aux enfants. Les communautés religieuses d'hommes et de femmes rivalisent d'ardeur avec le clergé, et, fait digne de mention, tout cet enseignement se dispense gratuitement.

De son côté le peuple manifesta très tôt un vif désir d'assurer à l'enfance une instruction convenable. En tout temps, il seconda admirablement les efforts de l'Eglise et jamais il ne craignit, même dans les campagnes, de se taxer "volontairement malgré sa pauvreté pour construire des écoles et les soutenir." Dans une lettre à Richelieu, le père LeJeune affirme que les familles se multiplient au Canada et pressent les Jésuites d'ouvrir des classes. *La Relation* de 1636 est encore plus explicite: "Quelques personnes, très honnêtes gens, disent que jamais elles n'auraient passé l'océan pour venir en Nouvelle-France, si elles n'eussent eu connaissance qu'il y avait des personnes capables . . . d'instruire leurs enfants en la vertu et la connaissance des lettres."⁸ Au dire de Vaudreuil et de Bégon, les maîtres d'école des campagnes reçoivent de la population l'entretien et la subsistance.⁹ Il appert donc que "les premiers colons du Canada connaissaient le prix et la valeur de l'instruction" et que "la plupart étaient des gens instruits pour l'époque."¹⁰

— II —

Dans les Pays-d'en-Haut, comme on appelait autrefois les vastes régions de traite du Saint-Laurent supérieur et des Grands Lacs, la même situation prévaudra dès que s'y fonderont des établissements stables. Même avant la venue de colons français ou canadiens, on avait enjoint aux missionnaires de polir les moeurs des indigènes et de les franciser. Le caractère volage des Sauvages se prêtait mal à ce genre d'instruction. Aussi les Jésuites furent-ils accusés de l'avoir négligé et s'attirèrent-ils des remontrances de la part de Talon et surtout de Frontenac. C'est ce qui explique la fondation d'une mission de Sulpiciens à la Baie de Quinté, en 1669, et l'attribution aux Récollets de

⁶*Ibid.*, 18.

⁷A. Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le Régime français*, (Quebec 1911) 458.

⁸Filteau, *op. cit.*, 21.

⁹Citation trouvée dans Filteau, *op. cit.*, 20.

¹⁰Filteau, 21, 41.

¹⁰*Ibid.*, 20, 45.

la cure du Fort Cataracoui, en 1674.¹¹ Pas plus que les Jésuites, Sulpiciens et Récollets ne purent faire de merveilles dans l'éducation des naturels, mais leurs efforts témoignent de l'intérêt constant des autorités coloniales dans la diffusion générale de l'instruction. La correspondance du gouverneur et de l'intendant nous apprend que les missionnaires ont ainsi joint l'enseignement profane à l'enseignement religieux dans les confins actuels de l'Ontario, avant même qu'il fût question d'y établir des colons.¹² L'arrivée de ces derniers encouragera évidemment les missionnaires dans leur tâche, car, sur les bancs de l'école, aux petits des Peaux-Rouges, viendront s'ajouter des enfants de race blanche. Et ce sera très prochainement.

En effet, dès juillet 1673, à la suite d'un mémorable coup de théâtre, Frontenac obtenait des Iroquois la signature d'un traité de paix garantissant aux Français parfaite liberté de navigation sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs ainsi que leur assentiment à l'érection d'un poste de traite qu'il convertira aussitôt en fort militaire à Cataracoui. Comme preuve de sa bonne foi, il promettait aux chefs des Cinq Cantons d'établir des familles de colons à cet endroit et confiait au Sieur Cavelier de La Salle la gouverne du fort et de ses dépendances. Ce dernier héritait, du même coup, de lourdes responsabilités financières, qu'il assumait de bon gré en échange d'un titre de noblesse et d'une seigneurie comprenant "le Fort Frontenac, avec quatre lieues de pays adjacent" et quelques îles des environs.

La Salle n'allait pas désappointer son protecteur. Rentré au pays, après un bref séjour en France, il file vers son nouveau domaine, "transforme le fortin en un ouvrage considérable,"¹³ construit des magasins qu'il remplit de marchandises, "bâtit une chapelle et une école"¹⁴ puis fait venir des colons auxquels il concède des terres et assure la subsistance pendant deux ans. Ce qui nous intéresse le plus dans tout cela, c'est "qu'une école s'ouvrit en ce lieu pour les enfants des Français et des sauvages."¹⁵ C'est la première dont les vieux documents mentionnent l'érection et, ce qui importe davantage, l'ouverture, dans les présentes limites de l'Ontario.

Cette école vit le jour en 1676 et eut pour premiers maîtres les Pères Récollets, de qui Frontenac, dans une lettre du 14 novembre 1674, dit au roi: "Ils s'efforcent de le faire (instruire les Sauvages à la Foi et les rendre sociables) dans la maison de Cataracoui, où ils feront assurément des progrès."¹⁶ Ce que ces religieux avaient réussi pour les indigènes, ils le firent sans doute avec encore plus d'ardeur pour les petits Canadiens qui, en 1677, composaient le septième de la cinquantaine de français établis au Fort Frontenac. Le malheur, c'est qu'ils ne purent se dépenser à cette tâche aussi longtemps qu'ils l'auraient voulu:

¹¹Pierre Margry, *Découvertes et Etablissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique Septentrionale*, 1614-1698 (Paris, 1876) I, 80; B. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, (Montréal, 1882-4) V, 40.

¹²Margry, 247-251, Sulte, 40.

¹³L. Le Jeune, *Dictionnaire général d'Histoire du Canada*, (Université d'Ottawa, 1931) II, 84.

¹⁴C. Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, (Paris, 1896) III, 66; Le Jeune, *op. cit.*, 84.

¹⁵Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, V, 43.

¹⁶*Ibid.*, 40.

à peine dix ans plus tard, l'activité remuante de La Salle "et sa passion pour les aventures vinrent l'éloigner de son fort"¹⁷, menaçant de désintégration tout ce que ce même fort avait pour fonction de soutenir ou de protéger. Cependant, la brève existence de la petite colonie du lac Ontario avait révélé deux faits d'importance: la possibilité de fondations durables le long des Grands Lacs de même que la nécessité, dans tout projet de colonisation, d'inclure une clause assurant l'instruction aux enfants des colons.

— III —

On en tint compte dans un deuxième essai de colonisation, plus à l'ouest encore. Il s'agit de la fondation de Détroit, qui remonte à 1701. C'est le 24 juillet de cette année-là que Lamothe-Cadillac arrivait au Détroit pour y ériger le Fort Pontchartrain, y "fonder une colonie agricole, y appeler le trafic des Grands Lacs et le retenir dans la main de ses compatriotes."¹⁸ Longtemps mûri dans son esprit, Cadillac défendit brillamment son projet contre toutes sortes d'opposition et il le mena à bonne fin.

Chose certaine, c'est qu'il ne procéda point à l'aveuglette: il sut recruter les hommes qu'il lui fallait: missionnaires, officiers, cultivateurs, artisans et commerçants. Une centaine d'hommes bien aguerris aux tâches les plus diverses l'accompagnaient à son arrivée; plusieurs étaient mariés et certains avaient des enfants qui, avec leurs mères, vinrent bientôt les rejoindre. Parmi les problèmes inhérents à tout nouvel établissement, surgissait donc, dès le début, celui d'instruire les enfants. Le fondateur de Détroit l'avait prévu et, loin de chercher à l'écarter, il proposa des moyens concrets pour le résoudre: confier l'enseignement des garçons aux missionnaires, faire venir des religieuses pour instruire les filles et, pour cimenter l'amitié entre Français et Peaux-Rouges, réunir dans une même école les enfants des Sauvages et ceux des Français.

Ces propositions, Lamothe-Cadillac les avait exposées clairement en réponse à certaines objections qu'avait soulevées son projet.¹⁹ Il les reprendra, en 1703, dans une lettre à son supérieur et protecteur, le comte Pontchartrain, auquel il recommandera d'autoriser l'ouverture d'une école au Détroit pour l'instruction commune des petits Français et des petits Sauvages.²⁰ Que ce ne fût là qu'une idée passagère dans le cerveau de Cadillac, toute sa correspondance le réprouve. En 1705, il tenta d'ailleurs un effort suprême en vue d'implanter au Détroit des religieuses devant soigner les malades et faire la classe aux enfants. Son échec à cette occasion retarda de cinquante ans l'ouverture d'écoles paroissiales dans la ville de Détroit. Entre-temps, l'éducation de l'enfance fut laissée entièrement à l'initiative privée²¹

Vers le milieu du XVIII^e siècle l'évêque de Québec se fait l'avocat des parents auprès des autorités métropolitaines pour qu'on décide

¹⁷Le Jeune, *op. cit.*, 84.

¹⁸Sulte, *op. cit.*, 148.

¹⁹Margry, *op. cit.*, V, 138 à 172, *passim*.

²⁰Sister Mary Rosalita, *Education in Detroit Prior to 1850*, (Michigan Historical Commission, Lansing, 1928) 17.

²¹*Ibid.*, 18.

d'établir des religieuses dans cette région lointaine. Aussi fin diplomate que pasteur avisé, Mgr de Pontbriand choisit le moment propice pour intervenir en faveur de ses ouailles. En novembre 1746, il écrit au comte de Maurepas: "On propose un établissement au Détroit pour les Soeurs de la Congrégation; il serait utile à l'instruction de la jeunesse et pourrait engager les habitants à s'y établir, mais outre que le temps n'est pas favorable (car on était en guerre), je n'ai rien voulu arrêter sans savoir si vous l'approuveriez."²² Sa lettre n'ayant pas produit l'effet désiré, il revient à la charge en 1747 et en 1748 mais sans plus de succès. Désappointé mais non découragé, il fait vibrer une corde plus sensible l'année suivante. Dans une lettre à M. Rouillé, nouveau ministre des colonies, il écrit: "Plusieurs habitants du Détroit me sollicitent de leur donner trois Soeurs de la Congrégation pour l'instruction de leurs filles en offrant de leur fournir tout ce qui leur sera nécessaire. Ainsi, elles ne seraient point à charge à Sa Majesté . . . je ne pouvais refuser à ces peuples de vous faire connaître leurs désirs."²³ Encore une fois, c'est peine perdue; mais un appel à la générosité de l'oncle du roi, le Duc d'Orléans, lui fait obtenir la même année, pour les Dames de la Congrégation, une pension annuelle de mille livres, dont cent devront être affectées à l'ouverture d'une maison au Détroit, si ce vœu se concrétise.²⁴

Malheureusement cette ouverture n'eut pas lieu, et c'est le père Bonaventure Liénart, curé de la paroisse Sainte-Anne du Détroit depuis près de trente ans, qui nous l'apprend dans une longue requête adressée, en 1755, au gouverneur Duquesne de Menneville. Il rappelle le vif désir des gens du Détroit de voir des religieuses s'établir chez eux, précise "qu'il leur en coûte beaucoup pour donner de l'éducation à leurs filles en les envoyant à Montréal ou à Québec" et insiste sur le fait que "ces difficultés dégoûtent plusieurs personnes de venir s'établir dans ces quartiers, et sont capables d'engager ceux qui y sont déjà établis à abandonner leurs terres, persuadés que le plus grand bien qu'ils peuvent laisser à leurs enfants, est une bonne éducation."²⁵ Ce Récollect sut frapper à bonne porte, car sa demande fut dûment approuvée par M. Duquesne, dont le malencontreux remplacement par M. de Vaudreuil voua la requête à l'oubli. Plus de vingt ans s'écouleront avant qu'on ne cherche encore à faire venir des soeurs enseignantes dans ces parages.

Cet empressement des gens du Détroit à se cotiser pour assurer que leurs filles puissent jouir "d'une bonne éducation" permet de déduire qu'il existait des moyens de procurer à tous les enfants une instruction pour le moins rudimentaire. En 1760, Jean-Baptiste Rocoux enseigne déjà dans la paroisse Sainte-Anne du Détroit à titre de "directeur des écoles chrétiennes et premier chantre de cette paroisse."²⁶ C'est donc qu'il y avait des écoles paroissiales avant cette date, car on ne nomme pas un directeur des écoles avant la fondation de celles-ci.

²²Soeur Sainte-Henriette, *Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*, (Montréal, 1941) IV, 236.

²³*Ibid.*, 237.

²⁴Sister Mary Rosalita, *op. cit.*, 19.

²⁵*Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal* IV, 238.

²⁶Archives Publiques du Canada, *Registre Pontchartrain du Détroit* (1755-1783).

Quoi qu'il en soit, ce même titre, le Père Bocquet, curé de la paroisse, l'inscrit à côté du nom de Rocoux dans son acte de mariage, le 15 mai 1765; il le change en "maître des écoles chrétiennes de cette ville" lors du baptême d'un de ses fils, le 4 novembre 1772, puis en "maître d'école de cette paroisse" en 1774 et finalement en "maître de l'école chrétienne en cette paroisse" en 1780.²⁷

Il est assez curieux qu'aucun historien n'ait encore relevé ce fait, qui est pourtant très significatif. Non seulement indique-t-il un grand souci d'exactitude chez le Père Bocquet, mais il révèle qu'il s'est produit des changements importants au Détroit, dans le domaine scolaire de 1760 à 1780. Jusqu'en 1772, Jean-Baptiste Rocoux est directeur ou maître "des écoles chrétiennes": ce qui laisse entendre qu'il y en avait plus d'une; en 1780 il n'est maître que "de l'école chrétienne": ce qui fait supposer qu'il y avait d'autres écoles, mais qu'une seule tombait sous la juridiction de l'autorité paroissiale. Il ne faut pas oublier que tout cela se passe sous le régime anglais, dont rien n'a été dit, afin de ne pas nuire à la continuité du récit. De toute façon, l'on constate que la population du Détroit n'attendait pas l'arrivée de religieuses pour fonder des écoles populaires.

D'après Soeur Mary Rosalita, l'école paroissiale Saint-Anne aurait fonctionné dès 1755, cinq ans avant que Jean-Baptiste Rocoux en prit la direction. Ce n'est certes pas improbable vu que, depuis déjà plusieurs années, les paroissiens réclamaient l'ouverture d'une école convenable. Mais quelque bien intentionnée qu'elle soit à faire cette déclaration, Soeur Mary Rosalita se trompe quand elle appuie sa prétention sur les dires de Farmer,²⁸ qui fixe au 15 mai 1755 la date du mariage du sieur Rocoux que le père Bocquet enregistre "ce jourd'hui quinze may de l'an de Notre-Seigneur mil sept cent soixante-cinq."²⁹ Ce qui n'est pas impossible, c'est que le Père Bocquet lui-même ait ouvert une école avant l'engagement de Rocoux car "il avait poussé la complaisance envers quelques habitants du Détroit jusqu'à leur apprendre la langue française."³⁰

Combien nombreuses ont dû être les péripéties d'une si longue vie; combien pittoresques, les incidents! Et pourtant, un silence complet les entoure, aucun document n'en fait mention. N'eût été le long ministère de Jean-Baptiste Rocoux à la direction de l'école, nous ignorerions à peu près tout de son existence. Les seules choses que nous en sachions nous sont dévoilées en des textes se rapportant à ce maître presque légendaire. Ainsi nous savons qu'en 1765 les marguilliers ont pu acheter une maison, à condition "qu'elle servît à loger un chantre, une école et pour toute fin d'instruction chrétienne aussi longtemps que le dit chantre, Rocoux, pût remplir ses doubles devoirs"³¹

²⁷*Ibid.*

²⁸S. Farmer, *History of Detroit and Michigan*, (Detroit, 1884) 719-720; S. Mary Rosalita, *op. cit.*, 24.

²⁹Archives Publiques du Canada, *Registre Pontchartrain du Détroit* (1755-1783).

³⁰A. H. Gosselin, *L'Eglise du Canada jusqu'à la Conquête*, (Québec, 1916-17) III, 334.

³¹Archives Episcopales de Québec, E. U., V. 86, cité par Sister Mary Rosalita, 21, 22.

de chantre et de maître d'école. Et c'est cette stipulation du contrat de vente qui nous permet d'apprendre, en 1791, que le dit Rocoux enseigne à l'école paroissiale depuis 1760 et que, durant les trente et un ans qu'il y a passés, "il s'est toujours acquitté de ses deux charges avec toute l'équité dont un bon sujet est capable", ce pourquoi le conseil de fabrique supplie l'évêque de le maintenir dans ses fonctions malgré certaines protestations.³²

L'acte de mariage de Rocoux nous le présente comme le fils de sieur Claude Rocoux, bourgeois de Paris, et nous apprend qu'il épousa Marie Josette Deshetres, fille de sieur Antoine Deshetres, maître armurier du Détroit. Les registres de la paroisse nous indiquent qu'il eut plusieurs enfants et qu'il servit maintes fois de témoin à l'occasion des fréquents baptêmes, mariages ou sépultures qui avaient lieu en l'église Sainte-Anne. L'intervention des marguilliers pour le maintenir à son poste, après trente et un ans de services continus dans la paroisse, prouve qu'il jouissait d'une grande considération et que son enseignement était fort apprécié. D'autre part, le cumul de ses charges souligne bien que se reproduisait intégralement au Détroit ce qui se faisait alors pour l'instruction dans les campagnes du Québec: l'enseignement s'y donnait gratuitement dans les écoles paroissiales et le maître remplissait généralement les fonctions de sacristain, pour lesquelles le rituel accordait "de un quart à un tiers du revenu du cure",³³ ce qui assurait à l'instituteur une rémunération suffisant à sa subsistance.

A la même époque, après 1770 surtout, d'autres maîtres déployaient aussi leur art dans les environs. Plusieurs étaient à l'emploi de familles à l'aise qui pouvaient se payer le luxe de précepteurs: il arrivait même qu'on envoyât les esclaves à leurs cours. Ainsi, en 1794, François Houdon recevait de John Askin la somme de 15£ 10s comme traitement annuel "pour son enseignement aux enfants et aux esclaves."³⁴ De même, les Chapotons avaient-ils leur maître à eux, un nommé Drouin, en 1775³⁵. Cependant certains instituteurs ouvraient une école dans leur propre logis: il s'agissait alors d'écoles privées et payantes, où les élèves devaient apporter "non seulement le bois de chauffage mais aussi des chandelles pour les jours sombres."³⁶ Tous ces maîtres, qu'ils aient fait la classe sous leur toit ou en quelque autre demeure hospitalière, ne nous sont connus que de nom. Et le plus souvent, leur nom nous est parvenu dans les livres de comptes des marchands ou des notables de l'endroit. C'est là que Burton, Russell et Soeur Rosalita ont glané ceux qu'ils nous citent et qu'il serait superflu de répéter ici. Qu'il suffise de rappeler qu'ils furent assez nombreux, de langue française et de langue anglaise, que leurs honoraires variaient considérablement et que leur compétence pédagogique se mesurait à leur culture générale.

³²*Ibid.*, 21, 22.

³³Filteau, *op. cit.*, 28.

³⁴*John Askin Papers, Account Book*, (Detroit Library Commission, Detroit, 1928) Sept. 30, 1794.

³⁵*Sterling Account Book*, 1775 cité par S. Mary Rosalita, *op. cit.*, 26.

³⁶N. V. Russell, *The British Regime in Michigan and the Old Northwest*, 1760-96, (Northfield, Minn. 1939) 137.

— IV —

Reste à parler de la Pointe de Montréal, aujourd'hui Sandwich, sise en face de Détroit sur la rive ontarienne. C'était le seul coin de la province qui comptât, à la Conquête, une population stable. Il est vrai que Kingston avait encore quelques colons; que d'autres s'étaient fixés près des forts ou des postes de traite. Mais seule la Pointe de Montréal constituait un établissement de quelque importance.

Jusqu'en 1796, date à laquelle Détroit fut définitivement cédée aux Etats-Unis, la Pointe de Montréal et la métropole du Michigan ne formaient qu'une seule communauté politique et sociale.³⁷ De plus, avant 1767, lors de l'érection canonique de la paroisse de l'Assomption à Sandwich, les catholiques des deux rives faisaient partie de la même communauté religieuse: la paroisse Sainte-Anne de Détroit. C'est dire que des liens très étroits unissaient les citoyens des deux localités et que tous jouissaient des mêmes avantages scolaires.

La Pointe de Montréal attire l'attention pour la première fois en 1727, lorsqu'on demande à Louis XV d'y autoriser l'établissement d'une mission huronne. L'année suivante, le père de la Richardie, jésuite, s'y installe à demeure pour desservir les besoins spirituels des Sauvages. En 1742, le père Pierre Potier vient prêter main-forte à son confrère, au moment où la population de Détroit commence à essaimer du côté sud de la rivière. Petit à petit, les colons d'origine française se rendent, pour les offices divins, à la petite chapelle du lieu, plutôt que de traverser la rivière et d'assister à la messe dans la paroisse Sainte-Anne, dont ils ne seront détachés qu'en 1760. Cette année-là, une cinquantaine de familles, comprenant environ trois cents personnes, occupent déjà des terres le long de la rive sud, "où sont aujourd'hui situées Amherstburg, Sandwich, Windsor et Walkerville."³⁸

Le changement d'allégeance n'a pas modifié de façon appréciable la vie des colons. L'arrivée de soldats et de marchands anglais entraîne bien quelques inconvénients, mais il n'en résulte aucun froissement d'importance. Au contraire, les nouveaux venus se laissent assimiler d'assez bonne grâce en épousant des Canadiennes.³⁹ L'atmosphère française règne partout et sera prédominante pendant plus de cinquante ans. Aussi, quand survient l'Insurrection américaine, les Canadiens de la rive sud demeurent-ils apathiques ou se rangent-ils sans hésiter du côté de l'Angleterre. A eux se joindront bon nombre de leurs frères de Détroit qui, "lorsqu'ils furent appelés à le faire, en 1795, . . . déclarèrent vouloir rester sujets anglais . . . D'autres transportèrent leur domicile sur la rive canadienne pour rester sous la domination anglaise."⁴⁰

Les pionniers de Sandwich provenaient de trois sources différentes: quelques-uns appartenaient aux anciennes familles de Détroit, d'autres

³⁷Frederick Neal, *The Township of Sandwich, Past and Present*, (Windsor 1909), 8.

³⁸E. C. Guillet and Jessie E. McEwen, *Finding New Homes in Canada*, (Toronto, 1938) 115.

³⁹Gen. F. Palmer, cité dans *Essex Historical Society, Papers and Addresses*, (1915) 11, 95.

⁴⁰T. Saint-Pierre, *Les Canadiens du Michigan et du Comté d'Essex Ontario*, (Montréal, 1895) 184.

avaient émigré des vieilles paroisses le long du Saint-Laurent, et un dernier groupe se composait de soldats licenciés dont les gouverneurs établissaient, chaque année, un certain nombre sur des terres. Au témoignage unanime des écrivains du temps et des historiens contemporains, c'étaient de très bonnes gens, fort sociables et pourvus d'un profond sens religieux. Nombreux sont pourtant les détracteurs qui ont cherché à rabaisser leur mémoire, en les traitant de soupçonneux, d'arriérés, d'ignorants et de lamentablement inaptes aux affaires. Heureusement, des travaux fort documentés d'historiens consciencieux, tels que Rameau et Saint-Pierre, ont fait justice de cette légende et rétabli les faits. Selon Rameau: "les documents, la tradition, les souvenirs écrits et parlés ne tiennent point le même langage."⁴¹

De même source que les gens de Détroit, formés à même école, et étroitement liés à eux pour toutes fins pratiques, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les Canadiens de Sandwich avaient le même développement culturel et le même désir de faire instruire leurs enfants. C'est pourquoi nous pouvons leur appliquer sans crainte ces remarques de J. V. Campbell sur l'instruction à Détroit en 1796:

"Un examen de nos archives publiques nous fait voir qu'une très grande partie des habitants, tant de langue française que de langue anglaise, avaient au moins une instruction ordinaire. Leurs signatures et leurs écrits attestent qu'ils savaient manier la plume, et leurs livres de comptes sont propres et bien tenus. Dans l'orthographe des mots français, on retrouve bien les symptômes d'un enseignement qui s'adresse à l'oreille plutôt qu'à l'oeil; mais, sous le régime français, nombre de gens cultivés font fi de l'orthographe. Les fautes relevées par-ci par-là, dans les écrits des gens du Détroit ne sont en rien plus graves que celles qui abondent dans les documents publics . . . Et, il y a cinquante ans, sinon de nos jours (1876), on ne considérerait pas une orthographe fautive, même en anglais, comme une preuve d'ignorance . . . Nous savons, de plus, que les premiers immigrants ainsi que les fils natifs du Détroit ne toléraient pas que leurs enfants manquassent d'instruction; et tous les renseignements que nous possédons tendent à confirmer ces vues."⁴²

Toutefois, le désir de faire instruire les enfants ne suffit pas: il faut des maîtres et des écoles. S'en est-il trouvé à la Pointe de Montréal? Question fort pertinente, à laquelle il n'est pas possible de répondre à la légère. De 1750 à 1780, rien d'absolument certain sous ce rapport. Néanmoins, une tradition fort tenace veut que, dès 1760, le père Potier, curé de la paroisse l'Assomption, ait ajouté l'enseignement à son ministère pastoral. Et tout porte à croire que la tradition est bien fondée: c'est dans les coutumes du temps et c'est un voeu maintes fois exprimé par les évêques, que les curés se chargent de l'instruction des enfants s'il n'est pas d'autres moyens de la leur procurer. L'ancien chef du secrétariat de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, le R. P. Arthur Joyal, O.M.I. ne craint d'ailleurs pas d'affirmer: "A l'instar du Père Potier, décédé en 1781, les abbés J.-F. Hubert, M. Fréchette, F.-X. Dufaux, sulpicien, eurent tellement à cœur de les (les Canadiens) garder à leur foi religieuse et nationale que, faute d'in-

⁴¹E. Rameau de Saint-Père, *Notes historiques sur la colonie canadienne de Détroit*, (Montreal 1861), 39.

⁴²James V. Campbell, *Outlines of the Political History of Michigan*, (Detroit, 1876) 254-255.

stituteurs, ils poussèrent le dévouement jusqu'à enseigner eux-mêmes à leurs enfants non seulement le catéchisme, mais encore les éléments de la lecture et de la grammaire française."⁴³

Ce qui ne fait pas de doute, c'est que les occasions de s'instruire à Sandwich même, pendant ces quelque vingt ans, n'étaient pas excellentes. L'abbé Hubert s'en rendit compte dès son arrivée à la paroisse de l'Assomption, en 1782. Aussi tenta-t-il immédiatement d'obtenir des Dames de la Congrégation de Montréal pour enseigner aux filles et un instituteur pour faire la classe aux garçons. Grâce au gouverneur Haldimand, il se procura un collaborateur qui pouvait enseigner,⁴⁴ mais les religieuses durent refuser son invitation pressante. L'éloignement des lieux et un concours de circonstances défavorables le forcèrent à différer le projet, mais la correspondance échangée entre lui, l'évêque et la communauté, nous prouve que les paroissiens ont magnifiquement secondé ses efforts, s'engageant même à de lourds sacrifices pécuniaires pour en assurer la réalisation.⁴⁵ Que le futur évêque de Québec ait réussi à faire ouvrir les deux classes désirées, rien n'autorise à l'avancer. Sa soudaine élévation à l'épiscopat, en 1786, l'éloigna trop vite des lieux pour qu'il eût le temps de voir tous ses desseins prendre une forme concrète. Mais ses démarches en faveur des écoles ne furent pas vaines: sous la régie de son successeur, M. Dufaux, deux dames se consacraient à l'enseignement dans la paroisse. Malheureusement leur école n'obtint pas les succès espérés, par suite de la pauvreté excessive des gens, qui avaient peine à vêtir leurs enfants et qui, malgré leurs sacrifices, pouvaient difficilement faire vivre deux institutrices.⁴⁶

Enfin, il n'est pas inutile de mentionner qu'en 1782 les Sauvages de la région avaient fait don d'un lopin de terre à l'abbé Hubert et aux Dames de la Congrégation, en vue d'inciter ces dernières à venir s'installer à Sandwich. Ce terrain devait revenir de droit au curé de l'Assomption, si les religieuses ne pouvaient consentir à se déplacer, ce qui se produisit de fait.⁴⁷ Ce noble geste des Sauvages illustre bien l'attachement qu'ils nourrissaient à l'égard de leur curé et l'intérêt qu'ils portaient aux causes qui lui étaient chères. Aurait-on pu laisser dans l'ombre un fait aussi émouvant dans le description que nous venons de faire des efforts des gens de Sandwich en vue d'éduquer leurs enfants?

Voilà les réalisations françaises antérieures au XIX^e siècle dans le domaine de l'instruction, hors des limites actuelles du Québec et particulièrement en Ontario.

⁴³R.P.A. Joyal, *Geste Sauveur*, (ouvrage non publié), 65.

⁴⁴British Museum, ref. ADD. 21727, Lettre de Haldimand à l'abbé Hubert, 26 août 1782.

⁴⁵*Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*, V, 345-350.

⁴⁶George M. MacDonald, "Forgotten Facts about Assumption Parish", (*The Canadian Catholic Historical Association Report* 1951) 43. Le nom de ces dames s'est perdu, leur mémoire non pas. Leur compétence est attestée tout comme leur dévouement.

⁴⁷Archives du Canada, *Registers of Notary* (1776-1784), II, 281-285.

DISCUSSION

M. RICHARD relève plusieurs mentions d'écoles françaises privées, telle que celles de Détroit, de Windsor etc. Il demande si, en même temps que ces écoles particulières, il y eut des écoles publiques organisées. LE PERE POULIOT répond qu'il ne semble pas y avoir eu d'écoles publiques organisées comme à Cataracoui par exemple. M. LAMONTAGNE se reportant au texte anglais résumant la communication souligne la phrase. "Ten years later, the school disappeared as well as the small colony" et demande si elle s'applique bien à Cataracoui. LE PERE POULIOT réplique que la colonie de Cataracoui n'a jamais disparu complètement. Vers 1750 la garnison comprenait 1500 hommes et les officers y faisaient transporter leurs familles au frais de l'Etat, ce qui semble au moins indiquer l'existence d'une organisation scolaire. Sous le régime anglais les écoles françaises ont été assez nombreuses.